FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2001-572 DU 28 DECEMBRE 2001

Mettant fin au détachement de Monsieur Pascal N'DAH SEKOU, magistrat, précédemment Député à l'Assemblée Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise ;

Vu la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant statut général des Agents Permanents de l'Etat ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Sur proposition du garde des sceaux Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 27 août 2001 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 novembre 2001 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise, il est mis fin au détachement à titre de régularisation de Monsieur Pascal N'DAH SEKOU, magistrat, précédemment Député à l'Assemblée Nationale.

Article 2 : L'intéressé est remis pour compter du 19 avril 1999 à la disposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme pour emploi.

Article 3: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministres des Finances
et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le garde des sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,

Joseph H. GNONLONFOUN.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 01 JO 1.-